

## **COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 07 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 31/08/2022

Présents : Mrs GUILLAUME, MASSON, NAPOLY, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DEBOAISNE, PAYSAC.

Mme Carine BARRAUD a donné pouvoir à G. GUILLAUME, Mr Éric PIREYRE a donné pouvoir à C. CLOUVEL, Mr François PELLETIER a donné pouvoir à J. PLOS.

Excusée : Florence PEYRON.

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL.

### **Approbation de la séance du 06 juillet 2022**

Le compte-rendu de la séance du 06 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Délibération n°35/2022 : Décisions modificatives au budget**

La commune vient de recevoir les factures du SIEG concernant des travaux d'éclairage du terrain de pétanque et du cheminement piétonnier de l'école datant de 2019 (10 759.68€) et de renforcement BT et PRCS de l'Aire de Loisirs datant de 2021 (2 516.81€). Il convient d'alimenter par les sommes concernées l'article 2041582 du budget primitif, et de prévoir des décisions modificatives pour régler ces factures. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Concernant l'éclairage public, vu le contexte actuel, D. Deboaisne propose de revoir à la baisse les plages horaires de l'éclairage public. Le Conseil municipal valide la proposition : extinction à 23H et allumage 6H.

### **RGPD : Règlement Général de la Protection des Données**

Le règlement européen relatif à la protection des données est entré en vigueur le 25 mai 2018. La commune de Montmorin a délibéré le 13 juillet 2018 afin de poursuivre son engagement dans cette démarche et le 13 décembre 2019 afin de conclure un accompagnement RGPD avec un Délégué à la Protection des Données mutualisé en partenariat avec l'AICRI à compter du 01/01/2020 pour la somme annuelle de 360 €.

Malgré diverses relances de la part de la commune, l'AICRI ne s'est plus manifestée sur le sujet et suite à un contact téléphonique récent avec Monsieur le Maire, une réunion en mairie est prévue le mardi 20 septembre après-midi avec le président de l'AICRI pour suite à donner.

### **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit en son premier alinéa que : "Dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours".

Le nouvel article D. 731-14 du CSI exclut que le correspondant incendie et secours, qui se distingue du correspondant de défense, soit le maire d'une commune. En effet, il doit être désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux et il intervient sous l'autorité du maire. Cette désignation intervient par un arrêté. J.E. Napoly ayant donné son accord pour assurer cette mission, il sera nommé par le maire.

### **Bilan rentrée scolaire 2022**

Madame Plos, Présidente du SIMI, fait le point sur la rentrée de septembre : il y a 79 enfants sur le RPI, 39 à l'école d'Isserteaux et 40 à l'école de Montmorin. Il y a une légère baisse des effectifs composés de la manière suivante : 3 TPS (acceptés seulement en demi-journée par les enseignantes d'Isserteaux et s'ils sont autonomes) 8 PS 10 MS 11 GS et 7 CP pour Isserteaux et 8 CE1 8 CE2 8 CM1 et 16 CM2.

Le Maire ayant rencontré M. le Recteur d'Académie, une réflexion sera menée avec ses services.

La Présidente précise que les horaires du transport scolaire ne sont pas très adaptés et a demandé à la Région la reprise des horaires identiques à l'année passée. Il n'y a pas de changement concernant le temps de travail des salariées du SIMI mis à part l'embauche à 9 heures hebdomadaires de Mme Popovitsch pour le poste de secrétariat.

Suite à une interrogation au sujet de l'augmentation du tarif de la cantine (4%), Mme la Présidente précise que cette augmentation n'est pas proportionnelle au coût de l'inflation et de l'augmentation des matières premières.

### **Ouvrages d'art : bilan CEREMA**

La commune a souhaité bénéficier d'un partenariat avec la Région dans le cadre du plan de relance « programme national pont ». Ce partenariat a permis au bureau d'études CEREMA de réaliser l'inventaire des 9 ouvrages situés sur la commune puis d'établir les carnets de santé de ces ouvrages.

-Pont du chemin proche des Coins/l'Angaud- ouvrage globalement en bon état, pas de problème de sécurité immédiate sur l'ouvrage.

-Pont du chemin du Champ Soleil/ruisseau de l'étang des Maures- ouvrage globalement en bon état, pas de problème de sécurité immédiate sur l'ouvrage.

-Pont de la route de Pichoux/ruisseau de l'étang des Maures- infiltration d'eau à travers la voûte, fissure le long du bandeau, ouvrage présentant au moins un défaut qui peut altérer sa structure, travaux à prévoir dans les 5 à 10 ans à venir, pas de problème de sécurité immédiate sur l'ouvrage.

-Pont de la route du Moulin du Teillet/ruisseau de l'étang des Maures- ouvrage globalement en bon état, pas de problème de sécurité immédiate sur l'ouvrage.

-Pont du chemin de Serpanoux/ruisseau de l'étang des Maures- disjointoiment localement profond en intrados, défaut d'étanchéité, ouvrage présentant au moins un défaut qui peut altérer sa structure, travaux à prévoir dans les 5 à 10 ans à venir, pas de problème de sécurité immédiate sur l'ouvrage.

### **Questions diverses**

-Salle des fêtes : le Maire explique que l'encadrement des tarifs de l'électricité risque de disparaître et que le chauffage de la salle des fêtes va coûter plus cher en hiver. Après débat, le Conseil estime que la solution concernant l'utilisation par les scolaires serait de regrouper les temps de chauffe du bâtiment sur une seule journée. Contact sera pris avec les enseignantes. Concernant les locations des week-ends, le Conseil se prononce en faveur d'une double tarification été-hiver. Une réflexion afin d'estimer le surcoût « hiver » va être menée.

-Distribution du journal Info : il contient aussi des flyers afin d'inviter les jeunes à candidater pour former un conseil municipal des jeunes. Les conseillers se répartissent les exemplaires pour une distribution rapide.

-Recensement de la population 2023 : la commune recherche 2 agents recenseurs et a sollicité les 2 personnes ayant exercé cette mission lors du dernier recensement. L'une d'elle est d'accord pour le refaire.

-Conseil municipal des Jeunes : l'assemblée apprécie les flyers réalisés par Laetitia Lasherme de Billom Communauté.

-Le Maire propose aux conseillers de réfléchir à une éventuelle réunion publique de mi-mandat.

-D. Deboaisme fait part de problèmes récurrents de stationnement dans le village du Fournet. Il sera demandé aux riverains de se garer correctement.

-Catastrophes naturelles : afin que la commune puisse être reconnue en zone de catastrophe naturelle suite à la sécheresse, il convient que les administrés concernés par des fissures de leurs habitations le notifient par un courrier adressé au maire, accompagné de photos, avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 30

Prochain conseil le 05 octobre 2022